

## Le Projet

### Contexte et objectifs

Des voyageurs sont installés sur la commune de Mozac depuis plus de 40 ans. Constatant l'ancrage territorial fort de ces familles, le conseil municipal, dans les années 80, donne son accord pour le stationnement de caravanes sur un terrain municipal aménagé sommairement.

A la fin des années 90, la commune procède à l'aménagement de ce lieu avec la création de 20 emplacements en 3 espaces autonomes comprenant chacun un bloc sanitaire et le raccordement à l'eau et l'électricité.

Suite à cette intervention répondant à une situation d'urgence, les acteurs du territoire reconnaissent la nécessité de conduire un projet d'habitat à moyen terme.

En 2014, dans le cadre de son Plan Local de l'Habitat, Riom Communauté missionne un bureau d'étude pour recenser les besoins des familles en termes d'habitat.

Par délibération du 30 juin 2005, Riom Communauté confie à l'Ophis la réalisation d'un lotissement adapté pour les 13 familles ciblées.



### Caractéristiques d'adaptation de l'habitat aux besoins :

Logement locatif à destination de familles à très faibles ressources (PLAI)

Emplacement caravane sur parcelle

Possibilité d'installer un chauffage poêle à bois pour une meilleure maîtrise des coûts d'énergie

### Montant du loyer pour les ménages :

Loyers conventionnés APL – reste à charge en fonction des ressources

Charges locatives

### Aide(s) au logement perçue(s) :

Allocation Personnalisée au Logement

Aides Fonds de Solidarité Logement (sous condition d'éligibilité)

### Présentation synthétique de l'opération

Lieu : **MOZAC**

Année : 2009

Type d'opération : Logement très social PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration)

Nombre de logements : 13 logements

Nombre de destinataires : 13 familles locataires

### Portage du projet et partenariat

Riom Communauté pilote ce programme, réalise l'acquisition foncière ainsi que les aménagements nécessaires pour la voirie et les espaces communautaires.

La commune de Mozac veille au maintien du lien social existant, assure l'entretien des espaces et réseaux publics relevant de sa compétence.

L'Etat participe au soutien financier des logements PLAI.

Le Conseil général assure un financement des logements PLAI, participe à l'élaboration du diagnostic social et assure un suivi social des familles.

L'Ophis assure la maîtrise d'ouvrage et la gestion des logements d'habitat adapté.

L'AGSGV 63 coordonne l'opération menée sur le site et accompagne le bailleur dans la définition et le suivi du programme.

## L'opération

### Présentation technique

Maisons individuelles de plain-pied.

1 place caravane par logement

13 lots dont la superficie varie de 560 m<sup>2</sup> (T4) à 400 m<sup>2</sup> (T2)

Surface de bâti (*hors caravane*) : 48 m<sup>2</sup> (T2) à 75m<sup>2</sup> (T4)

### Le site d'opération

**Superficie d'ensemble de l'opération** : 8 600m<sup>2</sup> environ

**Mode d'acquisition /origine du foncier**: acquisition du foncier par Riom Communauté mise à disposition par bail emphytéotique à l'Ophis

**Environnement/localisation dans la commune** : à proximité du lieu d'installation historique des familles, dans un secteur en développement résidentiel